

## Interpellation

11. INT-507



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **12 AVR. 2011**

Scanné le \_\_\_\_\_

### Gaz de schiste dans le canton de Vaud : nouvel Eldorado?

Le potentiel gazier du schiste est exploité depuis plus d'un siècle en Amérique du Nord. Plus récemment, la hausse du prix du gaz dit « conventionnel » et l'amélioration des techniques de forage ont entraîné un intérêt nouveau pour la prospection de gaz de schiste en Europe. Cette technique qui permet d'extraire le gaz de roches sédimentaires par fracturation hydraulique, semble représenter un potentiel important pour répondre à la demande croissante en énergie.

Ce procédé d'extraction possède néanmoins certains risques environnementaux qui méritent la plus grande attention. L'exploitation de gaz de schiste est gourmande en eau, le risque de pollution des eaux et des nappes phréatiques est élevé, certains métaux lourds peuvent remonter à la surface, et les aménagements nécessaires pour assurer son exploitation (routes, forages, bassins de rétention...) peuvent durablement porter atteinte au paysage. Face à ces inquiétudes, le gouvernement français a récemment décrété un moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste.

En Suisse, une concession a été attribuée dans le canton de Fribourg. Dans le canton de Vaud, une entreprise texane semble explorer les potentialités du sol du côté de Noville. En outre, différents projets situés dans le Risoux français pourraient avoir un impact sur la Vallée de Joux et le bassin versant de l'Orbe.

Face à l'intérêt manifesté par différents prospecteurs pour le schiste vaudois, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur le nombre de projets qui concernent le territoire vaudois et sur leur localisation ?
- 2) Les risques liés à cette technique d'extraction sont-ils connus et maîtrisés par les services de l'administration?
- 3) La procédure vaudoise pour l'octroi de telles concessions garantit-elle une évaluation complète des impacts environnementaux?
- 4) L'impact des projets frontaliers (Risoux français) sur le territoire vaudois ont-ils été évalués?
- 5) Une coordination sur le sujet avec les cantons voisins a-t-elle été envisagée?
- 6) Le potentiel vaudois de cette ressource est-il connu?
- 7) Le Conseil d'Etat a-t-il prévu des dispositions particulières pour faire face à une éventuelle augmentation des demandes de concession pour l'exploitation du gaz de schiste?

Yverdon-les-Bains, le 12 avril 2011

Vassilis Venizelos

Pas de développement